

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de Echiquier Arty SRI, compartiment de la SICAV ECHIQUIER, OPCVM de droit français géré par La Financière de l'Echiquier, et nous vous remercions de votre confiance.

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à la finance durable, nous souhaitons vous informer par la présente que le prospectus de votre fonds a été modifié pour intégrer un pourcentage minimum de 40% d'investissements considérés comme durables au sens SFDR et sur lequel l'équipe de gestion s'engage.

Afin de vous apporter quelques éléments d'information sur cette nouvelle notion, il est possible de définir un investissement durable comme un investissant répondant à trois critères :

- l'activité de l'entreprise, dans lequel le fonds investit, contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- cette activité ne cause pas, par ailleurs, de préjudice important à un autre objectif environnemental ou social
- l'entreprise applique de bonnes pratiques en matière de gouvernance

Nous vous informons par ailleurs qu'à compter du 31 décembre 2022, le prospectus de votre fonds sera complété par une annexe spécifique reprenant l'ensemble des caractéristiques extra financières du fonds.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute question complémentaire sur cette évolution réglementaire .

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

**La Direction Générale de La Financière de
l'Echiquier**